

La lettre de **SILVA**

Arbres, Forêts et Sociétés



Supplément n°0

AVRIL-MAI 1987

Réseau Arbres Tropicaux

Sommaire

Editorial	1
Objectifs et fonctionnement du Réseau "Arbres Tropicaux"	2
Les actions forestières dans la lutte contre la désertification (le partie)	5
L'arbre du mois : Le karité	9
L'écho des tropiques	11

Ce supplément est destiné aux membres du Réseau Arbres Tropicaux. Il a été publié à l'initiative du ministère de la Coopération.

L'interdépendance entre l'homme et l'arbre, la forêt et la société, marque de nombreuses régions et de nombreuses populations des pays tropicaux. En de nombreux endroits, la dégradation des ressources forestières a pris une telle ampleur qu'elle compromet les espoirs de développement économique et social et va parfois jusqu'à menacer les hommes eux-mêmes.

L'avenir de l'arbre et de la forêt et donc l'avenir des hommes est fortement menacé. C'est le cas particulièrement des zones tropicales sèches dont les conditions naturelles sont difficiles et la végétation ligneuse souvent peu abondante et fragile.

Face à ce péril les gouvernements des pays concer-

nés et leurs populations se sont mobilisés et de nombreux pays du nord se sont engagés à les aider. La FRANCE pour sa part est fermement solidaire des pays et des populations avec lesquels elle collabore et tout particulièrement les pays francophones.

Le réseau "ARBRES TROPICAUX" est une des expressions de cet engagement et de cette solidarité. Il n'a pas d'autre ambition que de permettre et faciliter la communication entre les institutions, organismes et spécialistes français et leurs homologues du sud. Il doit être une occasion d'échange et de dialogue pour que l'expérience de chacun soit profitable à tous.

C'est pourquoi son utilité dépendra de l'importance de la participation de ses membres. □

Objectifs et fonctionnement du Réseau "Arbres Tropicaux"

Au cours des années 84, 85 et 86 de nombreuses réunions et conférences internationales ont eu lieu sur les thèmes de "La lutte contre la Désertification" et de la "Protection et la Gestion des Ressources naturelles menacées de dégradation dans les pays en développement"

Toutes ces réunions et conférences ont insisté sur le rôle fondamental de l'arbre dans la conservation de l'équilibre des écosystèmes, et dans leur réhabilitation lorsqu'ils sont dégradés. Elles ont également souligné le rôle essentiel tenu par l'arbre et ses produits directs et indirects dans la vie quotidienne de nombreuses populations dans les pays tropicaux.

ORIGINE DU RESEAU

Ces diverses réunions et en particulier la conférence internationale SILVA sur l'Arbre et la Forêt qui s'est tenue à Paris en février 1986 ont permis :

- de mieux faire prendre, aux responsables des pays présents, la mesure des problèmes posés par l'avenir de l'arbre et de la forêt dans les pays tropicaux et tout particulièrement en Afrique.

- de mettre en évidence la solidarité indispensable à une action efficace sur le plan international et de déterminer les voies possibles de concertation.

- d'étudier les moyens de tous ordres propres à renforcer l'aide apportée aux Etats les plus sérieusement atteints. La France a été l'un des pays les plus précis dans le renforcement de

son action en faveur de l'arbre et de la forêt. De nombreuses actions sont en cours dans les pays africains francophones.

Les expériences accumulées ces dernières années ont mis en évidence les erreurs et lacunes dans l'approche trop productiviste à court terme, trop sectorielle et trop imposée aux populations. Il se trouve à présent une convergence de vues sur les principales constatations et recommandations suivantes :

- L'arbre doit être considéré sous ses multiples fonctions (conservation et reconstitution des sols, alimentation humaine et animale, pharmacopée, protection des cultures, bois de chauffage et de service).

- L'arbre doit être intégré dans les systèmes agraires et pastoraux.

- Une attention particulière doit être portée aux forma-

tions ligneuses naturelles, base de stabilité écologique et réservoir de diversité biologique et de ressources génétiques.

- Les populations locales doivent être responsables de la gestion des arbres de leurs terroirs et associées à toute action de faveur de ceux-ci.

Se pose alors la nécessité de faire passer ces renseignements dans la pratique des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, agissant en milieu rural. Pour cela une amélioration de la communication entre organismes français d'une part, et organismes africains d'autre part et enfin entre les organismes africains et français est indispensable. Dans la mesure où cette communication s'appuie sur une langue commune, le français, les Etats développés francophones (Canada, Belgique, Suisse) doivent y être associés.

OBJECTIF DU RESEAU "ARBRES TROPICAUX"

Le réseau ARBRES TROPICAUX a pour objectif la mise en relation des personnes forestières ou non appartenant à des organismes de développement et de recherche, des administrations du Nord et du Sud, des ONG, des organismes agricoles ou de développement rural au nord, des responsables d'associations et de groupements au sud et de toute autre personne du Nord ou du Sud concernée par le développement économique social et culturel et par celui de l'arbre et de la forêt. Il prend pour cible prioritaire les domaines de l'information et de la documentation d'une part, de l'éducation et de la formation d'autre part. Cette action a en outre pour ambition de développer la prise en compte de l'arbre et de la forêt par les pouvoirs politiques et économiques du Sud et du Nord et de constituer pour eux une référence objective et incitatrice à la décision, grâce à la qualité de sa réflexion et à la neutralité et la diversité des membres du réseau.

FONCTIONS DU RESEAU

Compte tenu de ses objectifs, le réseau ARBRES TROPICAUX a pour fonctions, dans son champ de compétences :

- d'être un lieu de rencontre et de débat entre les personnes et les institutions qui interviennent dans ce secteur de façon à faire progresser les analyses et les pratiques,
- de favoriser la transparence des pratiques et le décloisonnement entre les institutions,

- de contribuer à l'approfondissement technique et méthodologique,
- d'améliorer la diffusion de l'information, notamment des travaux d'étude et de recherche,
- de jouer un rôle consultatif et de proposition auprès des Pouvoirs Publics,
- de faire participer à son activité ceux de nos partenaires qui le souhaitent et de contribuer ainsi à la valorisation de la pensée francophone dans ce domaine,
- d'assurer un lien avec les français expatriés intervenant dans ce secteur et de susciter des échanges de façon à améliorer les formes d'appui qui leur sont apportées.

LES DOMAINES D'INTERVENTION DU RESEAU

a) Géographique

Le réseau couvrira en priorité les pays sahéliens et soudaniens francophones. (Certains pays ne possédant qu'une partie de leur territoire en zone sahélienne et soudanienne (marqués*)) :

CAP VERT	TOGO*
MAURITANIE	BENIN*
SENEGAL	COTE D'IVOIRE*
MALI	R.C.A.*
BURKINA FASO	CAMEROUN*
NIGER	MADAGASCAR*
TCHAD	RWANDA*
GUINEE	BURUNDI*
DJIBOUTI	ZAIRE*

Il pourra s'intéresser également aux problèmes des pays africains francophones qui renferment des forêts denses humides en vue de la conservation des massifs existants et de la restauration des massifs dégradés :

COTE D'IVOIRE	R.C.A.
CAMEROUN	ZAIRE
GABON	MADAGASCAR
CONGO	GUINEE

b) institutionnel

Le réseau aura pour objectif de promouvoir :

- les associations de compétence
- la circulation de l'information
- les activités de formation
- des actions d'échange d'expérience et de savoir.

LES ATTENDUS DU RESEAU "ARBRES TROPICAUX"

Les fonctions multiples de l'arbre :

- * quelles sont ces fonctions ?
- * comment les perpétuer ?
- * comment les utiliser pour le bien-être des sociétés humaines et leur progrès économique et social ?

La place de l'arbre dans l'utilisation des terres :

- * quelle place selon les systèmes de production et d'exploitation du milieu ?
- * comment redonner à l'arbre sa place là où il a disparu ?

Les formations ligneuses naturelles :

- * quel rôle écologique-génétique-économique ?
- * comment les gérer efficacement au profit des populations ?

Les relations de l'homme et de l'arbre :

- * quelles relations entre les arbres et les sociétés humaines ?
- * comment les utiliser et les développer pour l'équilibre du milieu de vie des hommes ?

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU

a) la Présidence

Le président du réseau sera garant de sa neutralité et de la transparence du réseau. Il présidera en par-

ticulier le Comité Technique. Il sera désigné par le Ministère de la Coopération. Une lettre de mission lui sera adressée, définissant le champ couvert par le réseau, ses fonctions dans ce cadre et la durée de son mandat.

b) Le Comité Technique

Le Comité Technique est l'instance de régulation du réseau. Il propose le programme de travail du réseau. Il doit être représentatif à la fois de la nature et de la sensibilité des institutions qui interviennent dans le réseau. Sa composition est décidée et éventuellement modifiée par le Ministère de la Coopération. Il se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président

pour établir un programme d'activité sur proposition du secrétariat et prendre toutes les positions d'orientation du réseau et de modification de ce programme de travail.

c) Le secrétariat

C'est la cheville ouvrière du réseau dans la mesure où il en assure le fonctionnement :

- tenue du fichier, organisation, convocation et secrétariat des réunions du Comité Technique et autres réunions de travail, édition du bulletin de liaison du réseau, organisation des colloques et séminaires, service questions/réponses, orientation des demandes, liaison avec les correspondants nationaux etc...

Cette fonction sera confiée par le Ministère de la

Coopération à un organisme indépendant sous forme d'une convention négociée chaque année et fixant le programme de travail et le montant financier correspondant.

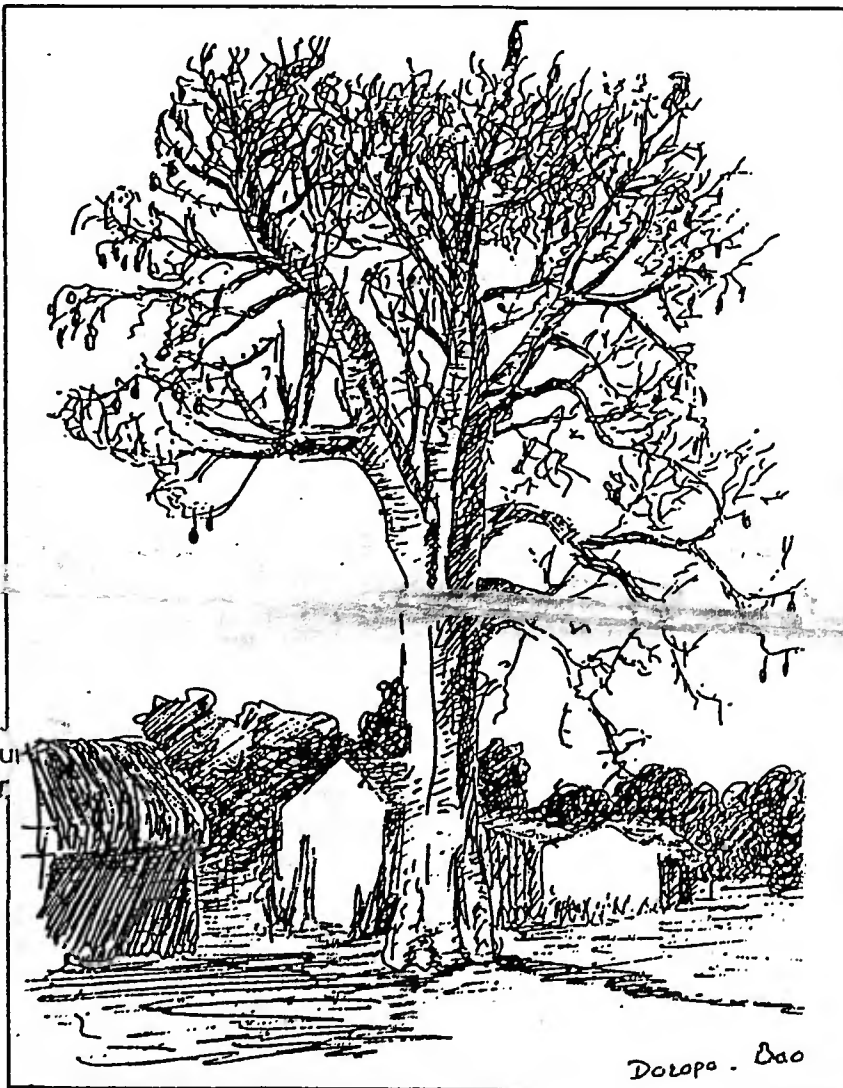
d) Les correspondants nationaux étrangers

Ces correspondants seront identifiés et désignés au fur et à mesure du développement du réseau à l'intérieur des différents pays.

Leur rôle sera ultérieurement précisé en fonction du degré d'implication de nos partenaires dans la vie du réseau et son orientation.

e) Membres du réseau

Les membres constitutifs du réseau ARBRES TROPICAUX représentent diverses composantes des secteurs concernés au Nord comme au Sud : milieu socio-professionnel, ONG, Universités, Instituts de recherche, Etablissements d'information. Organes de coopération, Administrations, Bureaux d'étude, experts. Ils constituent un ensemble de compétences mobilisables. Ils sont producteurs et récepteurs d'informations que le secrétariat est chargé de faire circuler. Les Assistants Techniques Français concernés par les problèmes forestiers doivent en particulier trouver dans le réseau un outil d'information et un moyen de mieux diffuser et de valoriser leur travail local. Font partie de ce réseau tous ceux qui le souhaitent et qui se reconnaissent dans la démarche proposée. C'est la possibilité de s'informer et d'informer qui définit principalement le réseau.



Les actions forestières dans la lutte contre la désertification

La désertification découle d'un déséquilibre entre les conditions écoclimatiques et les systèmes d'exploitation pratiqués par les populations des terroirs concernés. Ce déséquilibre peut se traduire en termes de baisse de la productivité des cultures et des troupeaux, d'altération de la biomasse, et du changement dans la diversité des espèces végétales et animales, d'une accélération de la dégradation des sols et de risques accrus pour l'existence des populations.

UNE SITUATION QUI SE DEGRADE

Le déboisement et la déforestation, caractéristiques de la désertification, sont à la fois causes et effets de ces déséquilibres. Ils n'en sont qu'une des manifestations les plus visibles, ils s'ajoutent à d'autres phénomènes : érosion éolienne et hydrique, baisse de la fertilité des sols, disparition des pâturages, chute du débit des fleuves etc...

On traitera dans ce document essentiellement des pays sahéliens : Gambie, Burkina, Mali, Mauritanie, Tchad, Sénégal, Niger. Certaines régions septentrionales

du Cameroun, du Nigéria, du Togo, du Bénin, du Ghana, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, présentent aussi diverses manifestations de désertification. Les zones sahéliennes se poursuivent au Soudan. En Afrique, il faudrait ajouter l'Ethiopie, la Somalie, Djibouti, le Kenya, et l'Afrique Australe, où l'on retrouve avec autant d'acuité une désertification en progression. L'Afrique du Nord, l'Asie Mineure, certaines régions de l'Inde, la côte occidentale de l'Amérique au sud de l'Equateur, le Nord-Est du Brésil, l'Australie, etc... montrent que ce phénomène est mondial et qu'il devrait susciter une réaction à la mesure du problème posé.

Les chiffres que l'on retrouve dans les divers

rapports publiés par les organisations internationales (OAA, PNUE,...) n'ont pas besoin d'être commentés pour ajouter à la démonstration : 200 000 km² de terre seraient chaque année rendus impropres à tout usage économique, 20 % des terres émergées soit 30 millions de Km², seraient menacées par la désertification, 330 millions d'hectares de terres de cultures fluviales, 3 000 millions d'hectares de parcours, 20 millions d'hectares de cultures irriguées sont touchés par la désertification alors que plus de 135 millions de personnes dans le monde sont sévèrement frappées.

Dans le cas du Sahél, si les zones périphériques du Sahara sont dégradées progressivement, on observe aujourd'hui une détérioration

dramatique et accélérée des zones soudano-sahéliennes, sous forme de "poches" autour des centres d'activités humaines. Ce "mitage" du milieu qui se propage dans les zones soudanaises jusque là épargnées est directement lié à la pression humaine et aux besoins de terres pour l'agriculture, ou de bois pour l'énergie.

CAUSES ET EFFETS DE LA DESERTIFICATION

Causes et effets écologiques

Il est difficile dans un document aussi succinct de décrire scientifiquement les causes et les effets de phénomènes aussi complexes que la désertification au Sahél d'autant plus, que si les connaissances ont progressé très largement au cours des dernières années, il subsiste des débats dans lesquels on se gardera d'entrer.

L'étude des 100 dernières années du climat au Sahél ne permet pas de dire que l'on assiste à une aridification du climat, ni que la sécheresse survient de façon périodique et régulière. Tout au plus peut-on affirmer qu'il existe une très grande variabilité du climat. C'est ainsi que les mauvaises années 1968-1973, 1976-1980, 1983-1985 ne sont pas les signes, en l'état actuel des connaissances, d'une aridification du climat sahélien, ce qui ne veut pas dire que les déficits pluviométriques, conjugués à l'activité humaine n'entraînent

pas de graves conséquences sur l'état du milieu.

L'Organisation Météorologique Mondiale ajoute que si l'on ne peut dire que la déforestation et la désertification ont des effets "macro-climatiques", par contre au plan "micro-climatique" les effets apparaissent moins ambigus. Ainsi, il est possible que l'activité humaine au Sahél puisse agir sur le climat. Les transformations du paysage (couverture végétales, modification de l'albedo, stockage de l'humidité dans le sol) peuvent renforcer la sécheresse.



Il ne faut pas oublier, enfin, que les espaces sahéliens restent des milieux relativement pauvres en ressources physiques : les sols sont en général peu fertiles, et vulnérables à l'érosion, le couvert végétal naturel est peuplé d'espèces à croissance relativement lente, les pâturages sont soumis à l'irrégularité des pluies. La régénération naturelle reste possible lorsque les conditions le permettent, mais celle-ci est conditionnée par le faible potentiel biologique du milieu ; la succession récente des sécheresses conduit à ce que cette régénération est plus lente qu'autrefois.

Causes et effets énergétiques et économiques

L'approche par bilan énergétique de la situation au Sahél est particulièrement claire. La consommation énergétique de la zone provient à 84 % du bois (Club du Sahél, 1978) avec des variations comprises entre 60 % et 99 % selon les pays.

La consommation de bois de chauffe (bois et charbon de bois) atteindrait 22 millions de m³ et 34 millions de m³ par an (1980) et 15 millions de m³ par an (2000). La consommation de bois de chauffe est ainsi supérieure à 30 % (1980) et à 130 % (2000) à la production annuelle naturelle.

Même si ces chiffres globaux doivent être maniés avec précaution, compte tenu de la disparité des statistiques et des situations, l'ensemble des analyses conduit à penser que la pression sur la production naturelle de bois ne fera que croître. La croissance démographique, l'utilisation du bois pour d'autres usages, les défrichements, s'ajoutent pour faire en sorte que le niveau des ressources naturelles en bois diminue à un taux plus qu'exponentiel.

Si l'offre en bois de chauffe diminue, les prix devraient avoir tendance à augmenter, ce que l'on observe dans la plupart des grandes agglomérations sahéliennes, le prix de l'énergie pour la cuisson est alors comparable dans certaines villes au prix de l'énergie dite "commerciale" (kérosène, gaz). La substitution en zone urbaine de ces sources énergétiques au bois et charbon de bois devrait s'amplifier à l'avenir si les pays sahéliens n'étaient à

nouveau confrontés aux prix à payer pour leurs importations énergétiques. En 1981, les importations énergétiques par rapport aux revenus des exportations commerciales du BURKINA, du SENEGAL, du NIGER, étaient respectivement de 71, 77, 23 % (BIRD 1984).

En milieu rural, la demande en bois de chauffe n'apparaît pas relever d'une approche économique du problème, le bois étant le plus souvent hors du circuit monétaire. Pourtant, la pression sur les ressources touche aussi les zones rurales mettant en péril non seulement les habitudes de vie des populations concernées, mais les activités économiques de nombreuses petites industries ou activités artisanales, sources de revenus importants pour les régions touchées.

La contrainte énergétique apparaît donc comme un élément fondamental dans la problématique de la lutte contre la désertification. La crise de l'énergie au Sahél dépend ainsi en partie de l'ensemble des politiques économiques et commerciales, ainsi que des politiques agricoles et industrielles des Etats concernés.

Causes et effets agricoles et sociologiques

La croissance de la population de la zone est estimée à 3 % par an entre 1980 - 2000. Ceci à l'évidence entraîne une pression accrue sur les ressources, même si les densités globales restent faibles. De fait, ces densités sont très variables, certaines régions : plateau Mossi au Burkina, bassin arachidier au Sénégal, Gambie sont surpeuplés et sont le lieu où les "poches" de désertification sont les plus manifestes. Ce développement rapide de la population provoque une plus grande consommation de l'espace rural : on touche à des réserves de terres jusque là non exploitées, car trop marginales, on réduit les cycles des jachères. On met en péril les cycles de la fertilité.

Les systèmes traditionnels d'aménagement de l'espace sont bouleversés par cette nouvelle pression sur les ressources disponibles, ils ne permettent pas aux hommes de réagir collectivement aux modifications des contraintes de l'environnement, et les traditions foncières notamment ne semblent plus adaptées à la

situation qui évolue rapidement. Les hommes se réfugient trop souvent dans l'individualisme puisqu'il faut bien vivre ou survivre, empêchant ainsi toute gestion organisée du milieu.

Les évolutions se traduisent par des modifications profondes des systèmes de production, qu'ils soient basés sur l'élevage ou l'agriculture. Les stratégies paysannes tentent de maintenir le risque au minimum afin de survivre et de préserver un revenu monétaire. On continue à extensifier, plutôt que d'intensifier : les ressources pour intensifier diminuent, la matière organique n'est plus recyclée dans les sols qui s'appauvrissent et se dégradent, les tiges de céréales et les résidus animaux sont vendus ou brûlés pour la cuisine. La jachère est réduite dramatiquement, conduisant à surexploiter la terre là où l'agriculture est stabilisée, ou à rechercher toujours plus loin des terres neuves, de plus en plus marginales aggravant les désordres écologiques. Certains agriculteurs ne trouvent refuge que dans la fabrication de charbon de bois (!) seul moyen de se procurer un revenu monétaire.

Le cheptel est encouragé à croître au-delà de ce que les pâturages peuvent supporter, les pratiques classiques : ébranchage, feux de brousse, au lieu de compléter utilement les ressources nutritionnelles, mettent en péril cette même ressource. On touche même aux arbres utiles de la forêt-parc. Les troupeaux ne trouvant plus de réserves fourragères dans les zones traditionnelles de pacage viendront dans les régions agricoles, créant de multiples conflits entre



agriculteurs et éleveurs et aggravant la situation de l'un et l'autre groupe humain.

Enfin, la gestion de la vie quotidienne devient de plus en plus difficile. Les femmes ont à faire face à des charges de plus en plus pesantes : les corvées de bois ou d'eau sont plus longues, plus pénibles, plus difficiles. Les repas avec des aliments chauds se réduisent à un par jour dans de nombreuses régions. Les activités diverses utilisant des ressources en bois soit pour l'énergie, soit comme source de produits nombreux et variés sont menacées. C'est souvent pour la femme africaine les seules voies possibles d'une élévation des conditions de vie. On peut citer la production de bière de mil, la fabrication de poteries, la production de beurre de karité, la collecte des fruits du néré, du baobab...

Les populations rurales, prises comme dans un engrenage infernal ne peuvent s'échapper des contraintes d'un environnement défavorable : les effets de la sécheresse, la pression démographique, sous tendue en permanence par la crise alimentaire (sous nutrition et malnutrition chronique) et paysanne (environnement économique et technique défavorable à l'agriculture).

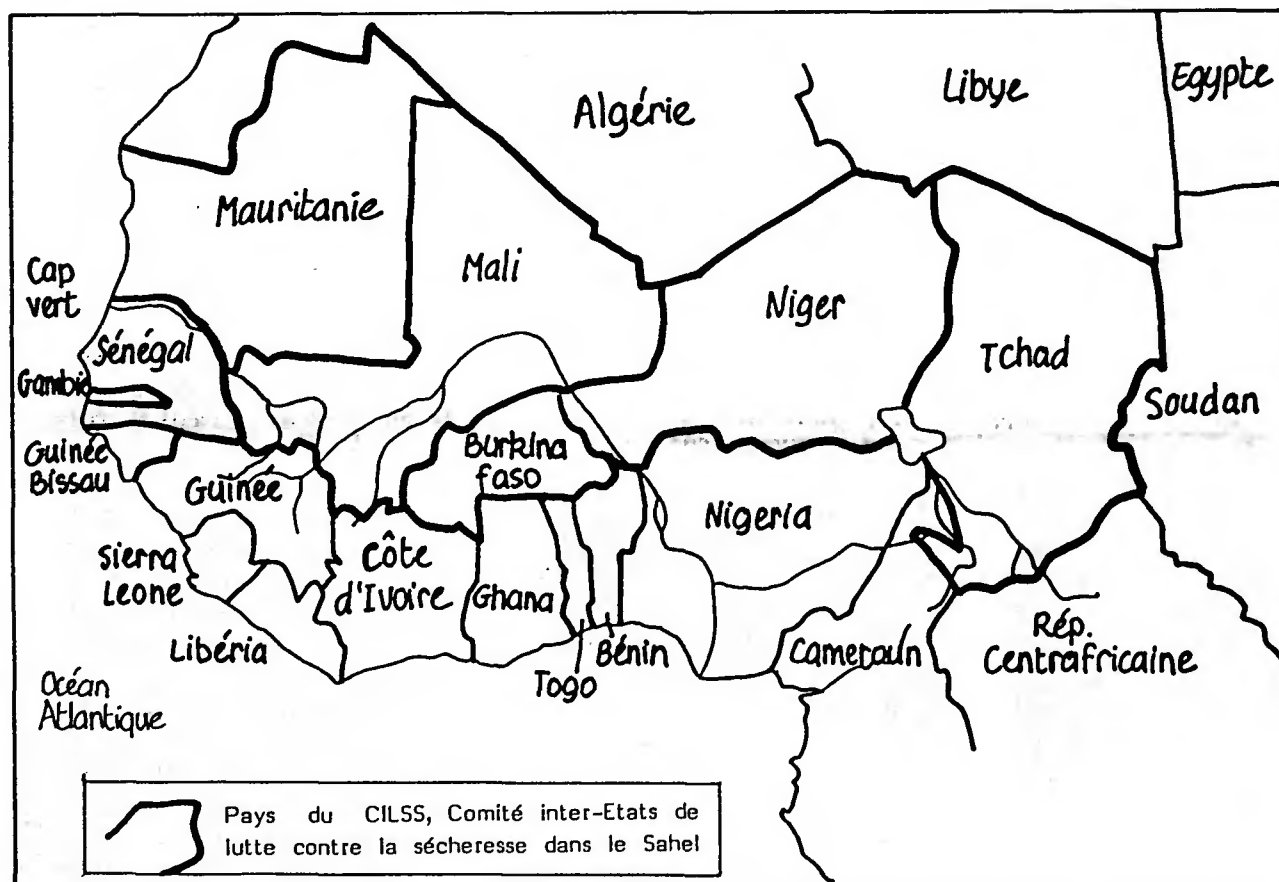
On sait pourtant que ce ne sont ni les techniques qui manquent ni la volonté paysanne. On connaît encore insuffisamment les méthodes de lutte traditionnelle contre les effets de la sécheresse pratiquée dans les systèmes de production, mais on sait que nombre d'entre elles pourraient être développées techniquement et économiquement.

On voit ainsi que lorsque la désorganisation du tissu social n'a pas été trop

forte, des initiatives collectives de lutte sont suivies d'effets significatifs, et qu'il est possible de reconquérir un milieu favorable au développement économique. Au Niger, au Sénégal, au Mali, au Burkina, les exemples sont nombreux de prises en mains locales, permettant de surmonter les moments difficiles de la sécheresse et de ses conséquences.

Olivier HAMEL
C.T.F.T./C.I.R.A.D.
Jean CLEMENT
Ministère de la coopération

La suite de cet article
paraîtra dans les numéros 1
et 2 du supplément Réseau
Arbres Tropicaux. □



Le karité

Le Karité (*Butyrospermum parkii* ou *Vitellaria paradoxa*-Sapotacée) est une essence bien connue et fréquente en zone soudano-sahélienne, présente entre 1 500 et 600 à 700 mm de pluie. En témoigne la multiplicité des noms vernaculaires ; citons par exemple :

Bambara : Sii Sié ;
Bissa : Kur ;
Bwamu (Bobo-Oulé): Vamu ;
Dagari : Taang ;
Gurmantché : Busamba ;
Lobi : Baar ; Moré: Taanga ;
Nativro : Waa ;
Peulh : Karedie ;
Samo : Ku Kru ;
Senoufo : Do Tchigué ;
Karabro : Dung.

Il s'agit d'un arbre à croissance lente qui ne fructifie pas avant 15 ans. Cette essence anthropique est présente dans les terres de cultures et se reproduit spontanément dans les jachères ; les régénérations naturelles sont généralement préservées lors des mises en culture. L'arbre de 10 à 15 m de haut, porte des fruits qui contiennent généralement une seule graine. L'amande permet de préparer le beurre de Karité, principale ressource lipidique des populations rurales de la région.

Le Karité peut être planté mais il faut procéder de manière très particulière

car le jeune plant qui a une croissance aérienne lente (quelques centimètres par an) développe un pivot vigoureux beaucoup plus rapidement.

Il faut procéder de la manière suivante.

1) En pépinière

Nous présentons la méthode la plus rustique utilisable par le paysan, pour peu qu'il pratique le maraîchage en bas fond (tomates ...).

- Préparer une planche et semer les graines par deux ou trois suffisamment espacées (les plants ne seront en principe pas repiqués et resteront en place 2 à 3 ans).

Le sol doit être profond et bien ameubli, de préférence pas trop lourd. La germination est souvent irrégulière et lente, le taux de germination est souvent faible.

La planche sera utilement installée dans un enclos de maraîchage et arrosée en même temps que les cultures maraîchères.

- Après germination, démarier éventuellement les plantules très tôt. Si l'on veut procéder au repiquage des plantules enlevées, le pivot ne devra pas être cassé ou coupé sous peine de faire mourir la plantule.

- Laisser en place et

arroser régulièrement pendant 2 ans minimum (un arrosage en saison sèche favorise la croissance et donc permet de réduire le temps de séjour en pépinière).

2) Un à deux mois avant la plantation

- Sectionner à la bêche ou à la machette, le pivot du plant en terre à environ 15 à 20 cm sans le déterrer et arroser ensuite abondamment pour que le plant récupère du traumatisme ainsi causé et développe un réseau de racines adventives. Poursuivre cet arrosage jusqu'au moment de la plantation.

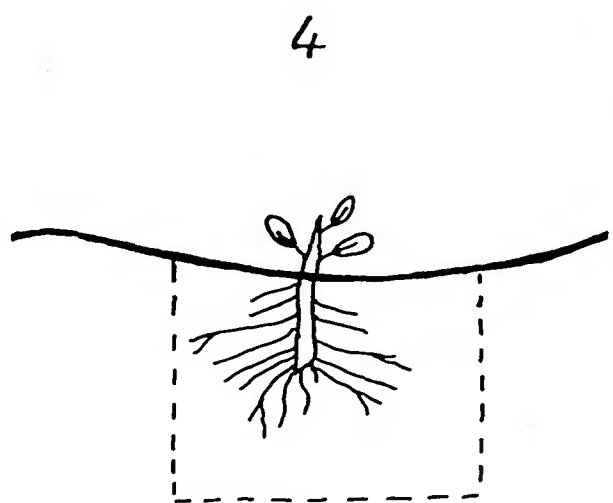
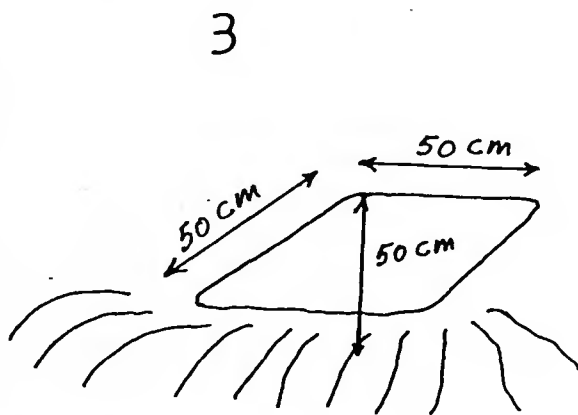
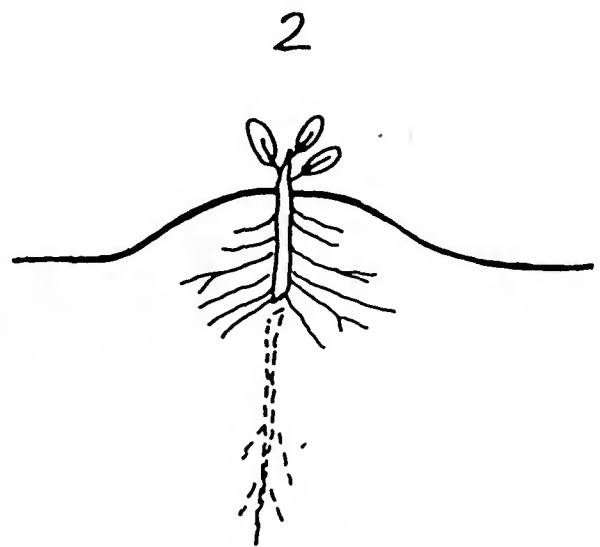
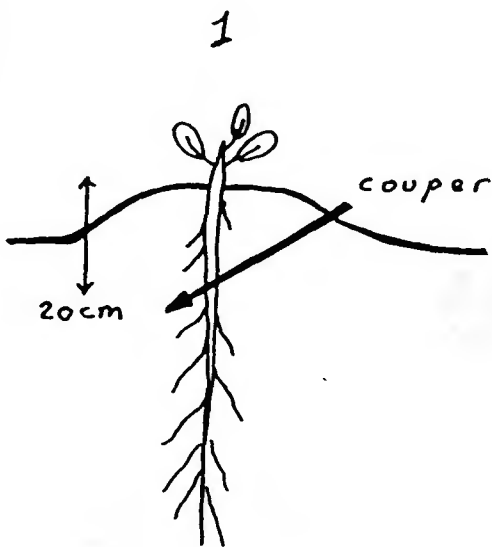
Ne procéder à la plantation que lorsque le plant a recouvré toute sa vigueur.

3) Préparation du site de plantation

- Avant le début de la saison sèche, creuser des trous de 50 cm x 50 cm x 50 cm que l'on laisse ouverts, la terre étant placée du côté aval de manière à recueillir l'eau de pluie et donc à permettre un stockage maximal de l'eau dans le sol.

4) Plantation

- Dégager le plant en pépinière en prenant garde de couper le moins possible de racines adventives et le mettre en place dans les



meilleurs délais. Ne procéder à cette opération qu'une fois la saison des pluies bien installée.

Le cas échéant, arroser jusqu'à la prochaine pluie. Pour mettre le plant en terre, de préférence ne pas remettre la terre enlevée du trou mais ramener dans le trou de la terre superficielle de la zone périphérique (plus riche en humus) de manière à créer une sorte de cuvette autour du plant qui favorisera la pénétration de l'eau dans le sol autour du plant.

Le plant mis en place n'a pas besoin d'être protégé

du bétail, le Karité n'étant pas apprécié sauf en cas de disette sévère.

Cette méthode est utilisée depuis longtemps par les paysans de la région de Banamba au Mali.

Un exemple de plantation réussie :

Au Mali, le long de la route de Kodiolo à Misseni sur plus de 10 km. Un Chef de canton à l'époque coloniale avait de sa propre initiative imposé à ses administrés de planter un Karité tous les 10 m. L'alignement des Karités adultes est aujourd'hui

spectaculaire.

Un proverbe Burkinabé dit :

"Qui ramasse des fruits de Karité ramasse des billets de banque".

A. BERTRAND
CIRAD-C.T.F.T.

□



NIGER

Le gouvernement du Niger a créé par arrêté du 11 novembre 1986 un Comité technique pour la Promotion des Foyers Améliorés et des Energies Domestiques (CIFED).

Ce comité Interministériel est chargé de :

- élaborer une stratégie nationale visant à promouvoir l'utilisation des Foyers Améliorés et des Energies Domestiques,
- superviser la conception et l'exécution des projets qui y sont relatifs,
- informer les Pouvoirs Publics sur les mesures nécessaires à la promotion des Foyers Améliorés et des Energies Domestiques.

Une cellule Technique de coordination a été créée par décision du 2/12/86. Elle est chargée :

- de la mise en oeuvre des résolutions arrêtées par le CIFED,
- d'entreprendre et de diriger des campagnes massives de propagande par voie de presse, des réunions et des démonstrations en vue de vulgariser les Foyers Améliorés et les Energies Domestiques,
- de coordonner au niveau national l'ensemble des actions entreprises pour la promotion des F.A et des Energies Domestiques,
- de collecter et de diffuser les résultats des recherches et des expériences entreprises dans le domaine des Energies Domestiques.

Cette Cellule Technique est placée sous l'égide de l'Association des Femmes du Niger et dispose de moyens de fonctionnement et d'un personnel propre.

Avec une telle organisation, le gouvernement du Niger se donne les moyens de mener une véritable politique nationale dans le domaine de l'Energie Domestique et de l'économie en combustibles ligneux.



MALI

Une loi rend obligatoire "l'installation et l'utilisation des foyers améliorés"

Le gouvernement malien a pris un certain nombre de mesures pour lutter contre la dégradation de l'écosystème. Parmi elles les mesures législatives prises notamment en 1986 portent sur :

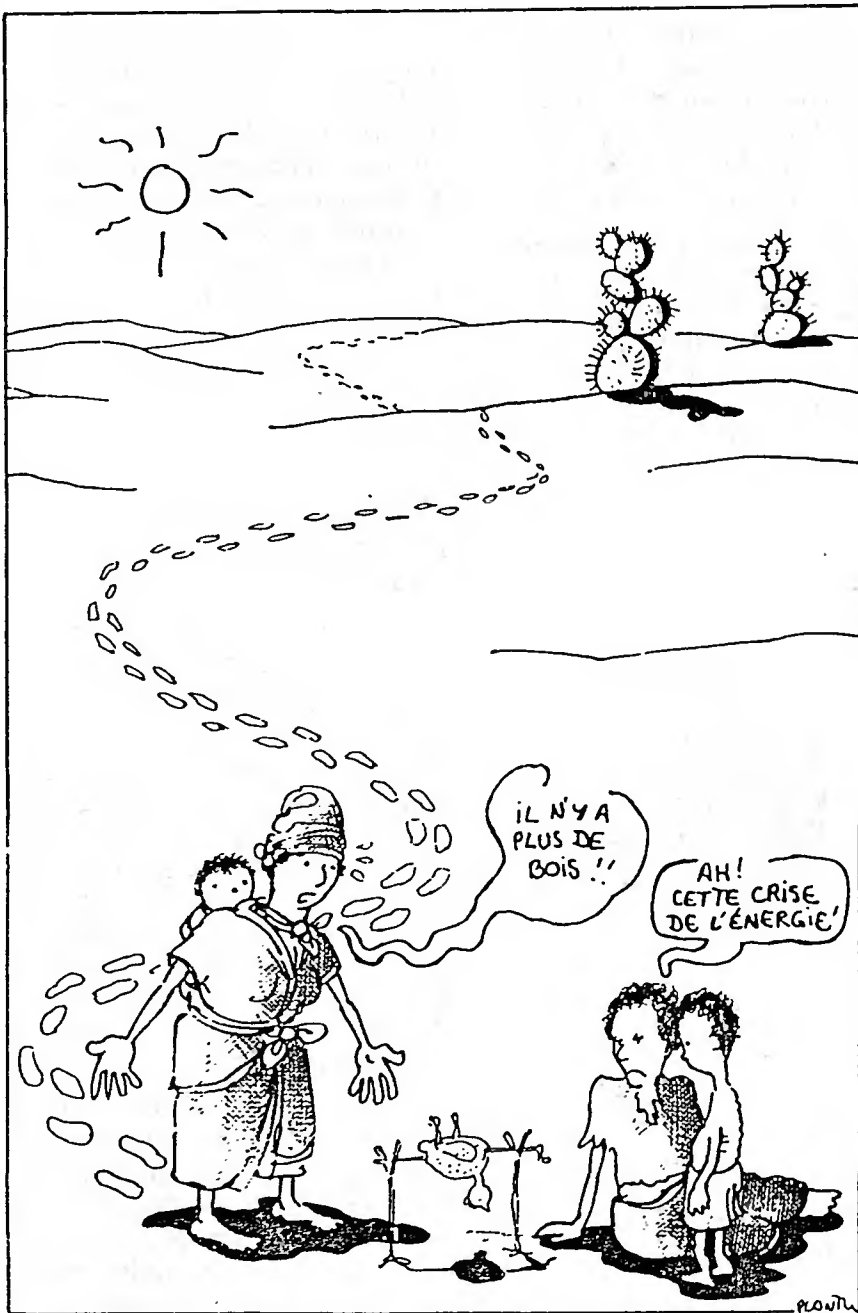
- la propriété des forêts villageoises
- la protection de la faune et de son habitat
- les réserves piscicoles
- les taux de redevance pour la délivrance des permis d'exploitation
- l'institution et la fixation d'une taxe de défrichement
- l'interdiction des feux de brousse
- les foyers améliorés.

Cette dernière loi promulguée le 21 mars 1986 rend obligatoire "l'installation et l'utilisation de foyers améliorés, conformes aux modèles agréés, par toutes les familles maliennes utilisant le combustible ligneux". Elle définit les foyers améliorés comme étant des "constructions ou foyers qui améliorent les conditions de vie des ménagères et diminuent la consommation en combustible ligneux" et fixe l'amende (2 000 à 5 000 FCFA) pour tout contrevenant.

Cette loi ne devait entrer en vigueur qu'un an après la promulgation, c'est à dire fin mars 1987.

Elle est basée sur l'idée, selon des responsables maliens, que la protection de l'environnement est l'affaire de tous et qu'il n'est pas normal que certains fassent des efforts matériels, humains et financiers pendant que d'autres ne font rien sans être inquiétés.

Enfin cette loi devrait, toujours selon des responsables maliens, être appliquée avec beaucoup de discernement en fonction de l'avancement des programmes de diffusion de foyers améliorés. Un décret qui porte sur les modalités d'application devrait être pris pour expliciter le discernement avec lequel cette loi doit être appliquée.



Supplément à la Lettre de SILVA.

Directeur de publication : Patricia Sclavenitis.

Imprimeur : CERPID, 6, rue du Dr Zamenhof, 92500 Rueil Malmaison.

Ce numéro a été réalisé avec l'aide de : Alain Bertrand, Jean Clément, Mariff Delpeuch et Olivier Hamel.

Abonnement

NOM : _____

Profession : _____

Rue, n°, boîte postale : _____

Localité : _____

Code postal et bureau distributeur : _____

PAYS : _____

Je m'abonne à La Lettre de SILVA + les suppléments Réseau Arbres Tropicaux.

Tarif : France 50 FF - Europe 70 FF - Afrique : 2 500 F CFA.

Secrétariat du Réseau Arbres Tropicaux - Association SILVA
45 bis, av. de la Belle Gabrielle 94130 Nogent/Marne (1) 48.73.58.46.